

FICHE D'INFORMATION PATIENTS

MÉLANOME, ÉPAISSEUR FINE (STADE I)

Votre dermatologue a diagnostiqué un mélanome.

Il s'agit d'un cancer de peau, qui se développe à partir des mélanocytes, cellules responsables de la pigmentation de la peau. La prise en charge du mélanome dépend de son épaisseur : les caractéristiques de votre mélanome au microscope ont permis de le classer comme un mélanome de fine épaisseur.



Le dermatologue

Il examinera l'ensemble de la peau, les ganglions.



Lorsque le mélanome est fin, aucun examen complémentaire n'est systématique.

CHIRURGIE



LE TRAITEMENT DU MÉLANOME EST LA CHIRURGIE.

Cette chirurgie doit être réalisée de manière large, avec un centimètre de part et d'autre du mélanome (ou de part et d'autre de la cicatrice, si le mélanome a déjà été opéré). Cette chirurgie sera réalisée si possible sous anesthésie locale, en ambulatoire. Selon les cas, une chirurgie plus complexe (anesthésie générale, nécessité de greffe...) sera proposée.

ANALYSE



L'ANALYSE DU GANGLION SENTINELLE EST OPTIONNELLE, ET NE SERA PROPOSÉE DANS CERTAINS CAS.

Il s'agit de prélever par chirurgie le ganglion le plus proche de la tumeur, et de l'analyser pour savoir s'il y existe des cellules de mélanome. Cette analyse est réalisée en même temps que la chirurgie du mélanome : une fiche dédiée sur cette procédure peut vous être remise. Lorsque des cellules de mélanome sont retrouvées dans le ganglion sentinelle, il y a un plus grand risque de rechute de la maladie. Un traitement complémentaire (« adjuvant ») pourra alors être proposé.

Même lorsque la chirurgie est large et complète, il y a un risque que le mélanome récidive. D'autre part, vous avez un risque de développer un deuxième mélanome, ailleurs sur la peau.

C'EST POURQUOI LE DERMATOLOGUE DEVRA VOUS EXAMINER COMPLÈTEMENT DE MANIÈRE RÉGULIÈRE, TOUS LES 6 MOIS PENDANT 3 ANS, PUIS ANNUELLEMENT.

IL FAUDRA ÉGALEMENT APPRENDRE À SURVEILLER, PAR VOUS-MÊME, ET CONSULTER RAPIDEMENT LE MÉDECIN DEVANT :

- » toute modification (tâche, boule...) autour de la cicatrice
- » la présence d'une boule dans les ganglions,
- » un autre grain de beauté qui se modifie.

Vous devez également :

- » vous protéger du soleil (vêtements couvrants, crème solaire), car le soleil favorise les cancers de peau,
- » demander aux personnes de votre famille proche (parents, frères et sœurs, enfants) de voir un dermatologue pour surveiller leurs grains de beauté, car il peut y avoir une part génétique dans le mélanome,
- » demander à votre médecin généraliste une demande de prise en charge à 100 % auprès de la sécurité sociale.

Selon les cas, votre médecin pourra vous proposer de participer à un protocole de recherche.

Votre dossier sera validé en lors d'une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire de cancérologie, pour vérifier la conformité de notre prise en charge avec les recommandations nationales de Cancérologie Cutanée.